



VILLE DE GASSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

***L'an deux mille vingt cinq***

*le : Quatre décembre à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIArt, Maire,*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025.*

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTÉ, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :

en exercice	21
présents	14
votants	18

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur François MATTON à Madame Sylvie BRUNET,  
Madame Florence BEC à Madame Agnès MARTIN,  
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTÉ,  
Monsieur Sébastien BRUNO à Monsieur Hervé BERNE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le : 08/12/2025  
et de la publication sur le site internet  
le : 09/12/2025

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Karim JERIBI  
Monsieur Grégory HERMELIN  
Monsieur Anthony AMSTER

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTÉ.

N° 25/61

**OBJET : AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
2025 POUR L'OFFICE DE TOURISME**

Madame Anne-Marie WANIArt, Maire, informe les membres de l'Assemblée que le budget de l'office de tourisme est financé en grande partie par une subvention communale généralement votée avec le budget primitif.

Ce dernier étant adopté au plus tard le 15 avril 2026, le conseil municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés en 2025.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et de couvrir les dépenses générales, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une avance de subvention d'un montant de 90 000 €.

Pour mémoire budget 2025	1 <sup>er</sup> acompte 2026
310 000,00 €	90 000,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION N° 25/61 DU 4 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)**

**Le Conseil Municipal**, où l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le versement au Budget de l'office de tourisme, d'un acompte de 90 000 € sur la subvention 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIAART

Signature bleue d'Anne-Marie Waniamart.

La secrétaire  
Séverine VILLETTTE

Signature bleue de Séverine Villette.